



BESOIN D'UN SOUTIEN POUR VOTRE LOGEMENT SUITE A LA CRISE SANITAIRE ?

Action Logement propose une aide de 300 € (150 € sur 2 mois) pour payer votre loyer ou votre prêt immobilier.

Conditions :

- ↪ Etre salarié ou demandeur d'emploi d'une entreprise privée,
- ↪ Locataire ou propriétaire de votre résidence principale,
- ↪ Avoir un revenu mensuel net inférieur à 1 828.50 €,
- ↪ Avoir subi une diminution de salaire d'au moins 15 % suite à du chômage partiel ou réduction de votre temps de travail ou un arrêt maladie pour garde d'enfant et un niveau de charges de logement d'au moins 40% (loyer, eau, électricité...)

Procédure :

- ↪ Saisir en ligne la demande dès le 30 Juin 2020 sur le site actionlogement.fr et dans la limite de 6 mois après le premier mois de baisse de revenus.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Elodie GOGUET, Assistante Sociale du Travail, via son secrétariat au 02.41.27.28.29 ou par mail accueil@asia-ouest.fr.